CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.936
21 août 2003

FRANCAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA
NEUF CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 août 2003, à 10 h 15

Présidente: Mme Kuniko INOGUCHI (Japon)

GE.03-64182 (F) 181203 221203

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 936e séance plénière de la Conférence du désarmement. C'est avec horreur et consternation que nous avons appris, mardi, qu'un attentat terroriste avait été perpétré contre le bâtiment de l'ONU à Bagdad. Cet attentat, le plus meurtrier de toute l'histoire de l'Organisation, a fait au moins 17 morts, dont M. Sergio Vieira de Mello, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, et de nombreux blessés, iraquiens et fonctionnaires internationaux.

Un tel acte de violence aveugle et meurtrière dirigé contre des hommes et des femmes venus en Iraq pour aider le peuple iraquien à recouvrer son indépendance et sa souveraineté et à reconstruire son pays doit être fermement condamné.

Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, j'adresse nos condoléances les plus sincères et j'exprime notre vive compassion à toutes les familles qui ont perdu des proches dans cette tragédie.

J'invite également la Conférence du désarmement à observer une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Sergio Vieira de Mello et de tous les autres fonctionnaires internationaux qui ont perdu la vie au service de la communauté internationale.

Une minute de silence est observée.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Carlos Antonio da Rocha Paranhos, du Brésil.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de profiter de ma première intervention devant la Conférence du désarmement pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Une grande responsabilité repose sur vos épaules. Soyez assurée de notre entière coopération et de toute notre aide dans les efforts que vous entreprendrez pour faire avancer nos travaux. Permettez-moi aussi de féliciter l'Ambassadeur Carlo Trezza et de le remercier des mots de bienvenue qu'il m'a adressés lors de notre dernière séance plénière. Je félicite également tous ceux qui vous ont précédée à la présidence de cette instance depuis le début de la présente session. Je tiens enfin à remercier mes collègues de la Conférence pour leur esprit de coopération et pour l'amitié qu'ils m'ont témoignée depuis mon arrivée récente à Genève.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour évoquer la disparition tragique de Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Iraq et Haut-Commissaire aux droits de l'homme, et pour remercier tous ceux qui, à ma délégation et à moi-même, nous ont exprimé leurs condoléances au cours des deux derniers jours.

Dans ce contexte, j'aimerais vous donner lecture d'une traduction du communiqué publié par le Gouvernement brésilien à l'occasion du décès de Sergio:

> «Choqué et profondément attristé, le Gouvernement brésilien a appris le décès de Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Iraq, tué dans un attentat barbare et odieux.

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

Sergio Vieira de Mello a accompli avec brio et professionnalisme les difficiles missions qui lui avaient été confiées, notamment au Cambodge, en Bosnie et au Kosovo. Au Timor oriental, il a, en tant que Chef de l'Autorité intérimaire mise en place par l'ONU, joué un rôle essentiel dans la reconstruction du pays et la consolidation de ses institutions. Il était un défenseur infatigable de l'humanisme, de la paix, du droit et du multilatéralisme. Il a fait honneur à la citoyenneté brésilienne et a suscité la fierté de toute la nation.

Le Président de la République a décrété un deuil officiel de trois jours et a décidé de décerner à titre posthume à Sergio Vieira de Mello la plus haute distinction de l'Ordre national du mérite. Il a par ailleurs fourni l'avion présidentiel pour assurer le transport de sa dépouille.

Le Gouvernement brésilien, qui reçoit d'innombrables messages de sympathie de la part de dirigeants politiques du monde entier, adresse ses condoléances à la famille de Sergio Vieira de Mello et s'associe à la peine de tous ceux qui étaient proches de ce grand Brésilien.».

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur da Rocha Paranhos de sa déclaration.

Mardi encore, nous avons aussi appris qu'un attentat suicide à Jérusalem avait fait 20 morts et des dizaines de blessés parmi la population israélienne. En cette triste occasion, je tiens à adresser nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Avant de commencer nos travaux, permettez-moi de souhaiter cordialement la bienvenue aux Messagers de la paix de Nagasaki et aux distingués citoyens de cette ville qui les accompagnent aujourd'hui pour assister à notre séance plénière. Depuis maintenant plusieurs années, des étudiants de Nagasaki viennent régulièrement à Genève pour visiter la branche genevoise du Département des affaires de désarmement et transmettre, au nom de milliers d'étudiants de Nagasaki et d'Hiroshima, un appel en faveur d'un désarmement nucléaire. Il est encourageant de constater combien la jeune génération est profondément attachée à la noble cause de la limitation des armements et du désarmement et s'intéresse aux travaux de la Conférence du désarmement.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui: nous entendrons tout d'abord le représentant de l'Argentine, puis le représentant de l'Afrique du Sud. Mais avant de leur donner la parole, j'aimerais faire quelques remarques liminaires au moment où le Japon prend la présidence de la Conférence.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier mes prédécesseurs de cette année d'avoir présidé la Conférence avec autant d'efficacité, de sagesse, de compétence et de ténacité. Je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur Carlo Trezza, qui n'a épargné aucun effort pour me tenir informée de ses idées alors qu'il présidait la Conférence, dans le but d'assurer un suivi d'une présidence à l'autre. C'est pour moi un honneur de poursuivre sur la voie tracée par mes prédécesseurs alors que j'assume la présidence de cette auguste instance consacrée au

(La Présidente)

désarmement. J'apprécierais grandement que toutes les délégations et le secrétariat me prodiguent leur coopération, leurs conseils et leur aide durant la présidence japonaise.

Cela dit, la Conférence demeure dans une grave impasse, en dépit des efforts cumulés des différents présidents, des ambassadeurs et des États membres. Alors qu'elle s'apprête à terminer sa septième session annuelle depuis 1997 sans le moindre résultat tangible, il faut, entre autres priorités, prendre la résolution de ne pas laisser 2004 être une nouvelle année stérile.

L'an prochain, la Conférence du désarmement doit être en mesure de jouer un rôle constructif dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales et de retrouver son importance. Je crois que c'est là l'aspiration commune de tous les États.

La tâche la plus importante que je dois entreprendre durant mon mandat consiste à étudier la possibilité d'un accord sur un programme de travail qui permette à la Conférence de reprendre ses travaux. Il faudra à cet égard prendre en compte toutes les propositions faites et les discussions tenues depuis le début de l'année, mais aussi depuis 1997. Parmi les diverses propositions formulées, celles qui figurent dans les documents CD/1624 et CD/1693 jouissent de l'appui de la grande majorité des États membres. En conséquence, un programme de travail consensuel doit être élaboré conformément à ces documents.

La nouvelle mouture du document CD/1693 soumise en juin dernier par l'Ambassadeur Lint au nom des cinq ambassadeurs constitue un effort de plus dans cette direction. Des initiatives encourageantes ont été prises à l'appui de cette proposition révisée sous la présidence de l'Ambassadeur Trezza. J'ai engagé des consultations avec diverses délégations pour voir si ces initiatives pouvaient être développées et réunies dans un même effort susceptible de débloquer la situation. J'aimerais aussi tirer au clair les réels points de désaccord qui subsistent, ou semblent subsister, entre les États. J'entends poursuivre mes consultations et invite toutes les délégations à coopérer avec moi dans ce sens.

J'aimerais également revenir sur les efforts faits par mes prédécesseurs pour élaborer une approche originale destinée à stimuler les travaux de la Conférence dans des domaines qui touchent à l'actuel environnement international en matière de sécurité. Cette approche a été examinée en vue de déterminer les nouvelles questions sur lesquelles la Conférence pourrait fournir un travail productif. Quoique très stimulantes, les discussions sur ce point n'ont pas encore permis de parvenir à un consensus quant aux questions à traiter et à la façon de les traiter. Il est certain que le travail de la Conférence ne doit pas se limiter aux questions traditionnelles qui figurent déjà dans l'actuelle proposition de programme de travail, et je suis ouverte à toutes les suggestions en la matière.

Les moyens éventuels de renforcer les contributions de la société civile aux travaux de la Conférence du désarmement ont été examinés cette année grâce aux efforts faits par les présidents successifs, notamment l'Ambassadrice Whelan, de l'Irlande, et l'Ambassadeur Levi, d'Israël. Je suis consciente de l'importance de cette question et de la nécessité pour la Conférence de mener sans relâche des discussions sur ce sujet pour parvenir à un consensus.

Étant amenée à présider la Conférence durant la dernière partie de sa session annuelle, je consacrerai une partie de mes efforts à la rédaction du rapport que la Conférence devra présenter

(La Présidente)

à l'Assemblée générale. J'espère sincèrement que ce rapport créera les conditions voulues pour que des consultations efficaces et productives puissent être organisées durant l'intersession et au début de la prochaine session, afin d'engager des travaux dès le début de l'année. J'accueillerai favorablement toutes les suggestions ou observations des délégations visant à faciliter la tâche de la présidence à cet égard et à produire un rapport pertinent.

En assumant la présidence, je réaffirme la détermination qui est la mienne de donner un nouvel élan au désarmement multilatéral et à la limitation des armements, en dépit des réalités différentes auxquelles tous les pays sont confrontés et malgré les différences d'intérêts et de priorités qui les séparent. À ce stade, permettez-moi de mentionner une nouvelle fois les Messagers de la paix de la ville de Nagasaki, qui sont parmi nous aujourd'hui. Ce sont des lycéens, venus de Nagasaki avec l'aide de la société civile pour exprimer l'aspiration à la paix de leur génération. Les habitants de Nagasaki, comme ceux d'Hiroshima, sont fermement attachés à la paix et au désarmement, qu'ils souhaitent partager non seulement avec les autres Japonais, mais aussi avec le reste de la communauté internationale. Il est de notre devoir de tenter de sortir de l'impasse actuelle afin de pouvoir ainsi dire au reste du monde et aux générations à venir comment notre volonté politique et nos efforts concertés peuvent profondément influer sur le climat de sécurité au XXIe siècle.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Marcelo Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous dire, au nom de ma délégation, tout le plaisir qui est le nôtre de vous voir présider nos travaux. Votre détermination et votre enthousiasme manifeste nous apparaissent comme la promesse de travaux fructueux, qui se traduiront par la préparation efficace du rapport annuel à l'Assemblée générale ainsi que par l'aplanissement de nos difficultés, ce qui contribuera à relancer l'espoir de parvenir un jour à une formule consensuelle nous permettant de nous atteler sans tarder aux questions de fond dont la Conférence est saisie. Soyez assurée de l'indéfectible appui de ma délégation dans l'exercice de votre tâche.

Madame la Présidente, permettez-moi de m'associer à vous ainsi qu'à l'Ambassadeur Carlos Antonio Paranhos, le distingué représentant du Brésil, pour exprimer toute notre compassion et nos condoléances à la famille de Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial de l'ONU en Iraq. Au nom du peuple et du Gouvernement argentin, je tiens à dire toute la tristesse qui est la nôtre devant la tragédie qui a causé des pertes en vies humaines et des souffrances tant au sein de l'ONU que dans les autres organisations internationales présentes à Bagdad. Nous réaffirmons notre condamnation la plus ferme et notre rejet catégorique de toute forme de terrorisme.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, le processus d'examen du Registre des armes classiques des Nations Unies, prescrit par la résolution 57/75, a été achevé le 1er août dernier sous la présidence de l'Argentine, par une décision adoptée par consensus visant à élargir le champ d'application des catégories d'armes III et VII.

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

En ce qui concerne la catégorie III, celle des systèmes d'artillerie de gros calibre, le seuil de notification a été ramené de 100 à 75 millimètres, de façon à englober les mortiers de 81 et 82 millimètres utilisés dans les récents conflits, notamment en Afrique.

La catégorie VII (missiles et lanceurs de missiles) a été étendue aux systèmes portatifs de défense aérienne, compte tenu des avancées technologiques réalisées dans les systèmes de missiles d'une portée inférieure à 25 kilomètres. L'idée de ramener à 35 millimètres le calibre des munitions comprises dans cette catégorie a été largement discutée. Il a été procédé à une analyse des mesures de transparence concernant les armes légères et de petit calibre, et les efforts considérables faits dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et sous-régional ont été salués et approuvés, notamment l'adoption du Plan d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Pour ce qui est des autres catégories du Registre, des avis ont été exprimés au sujet des transformations technologiques survenues dans les systèmes d'armement. Dans la catégorie I − celle des chars de bataille −, la définition actuelle a été considérée comme suffisamment large pour englober les tendances parallèles observées actuellement en matière de technologie, qui consistent, d'une part, à construire des chars de bataille plus lourds équipés d'armes de plus gros calibre et, d'autre part, à fabriquer des chars plus légers mais ne pesant jamais moins de 16,5 tonnes.

Dans la catégorie II (véhicules blindés de combat), il a été envisagé de modifier la définition afin d'y inclure les moyens de reconnaissance et les moyens de guerre électronique, ainsi que d'autres types de matériel comme les véhicules blindés de secours et les chars légers.

Dans la catégorie IV (avions de combat), les discussions se sont concentrées sur les ajustements techniques tenant compte des multiplicateurs de puissance, des postes de commandement des troupes et des moyens de projection de puissance, tels que le ravitaillement en vol et les appareils conçus pour le transport de troupes et les missions d'aérolargage. Le groupe s'est également demandé si la définition englobait les appareils militaires effectuant des opérations de guerre électronique, de destruction de postes de défense aérienne et de reconnaissance. Ces mêmes aspects ont aussi été examinés dans la catégorie suivante.

Dans la catégorie V (hélicoptères d'attaque), tout comme dans la catégorie IV, le groupe s'est intéressé aux répercussions de l'évolution technologique, qui pourrait imposer une modification de l'intitulé de la rubrique pour y intégrer les systèmes d'appui tactique tels que l'acquisition des objectifs (notamment dans la guerre anti-sous-marine), les transmissions, le commandement des troupes, la pose de mines ou le transport de troupes.

Pour la catégorie VI (navires de guerre), les discussions ont porté sur les aspects suivants: possibilité de ramener de 750 à 400 tonnes le seuil relatif au tonnage des embarcations de surface; incidences d'une éventuelle réduction du seuil à 150 tonnes, qui permettrait d'inclure une grande variété de bâtiments, en particulier les mouilleurs de mines; possibilité de ramener à 50 tonnes le seuil relatif au tonnage des sous-marins; et dispositions relatives à la portée des missiles et des torpilles.

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

En ce qui concerne le fonctionnement du Registre, des recommandations ont été adoptées visant à faire en sorte que les efforts se poursuivent pour répondre aux besoins d'un grand nombre d'États et prendre en compte les évolutions technologiques intervenues dans les systèmes d'armement pendant les 10 années d'existence du Registre, à savoir depuis sa création en 1992.

Le groupe a souligné la nécessité d'accroître le nombre des rapports nationaux soumis, l'objectif étant de veiller à ce que le Registre reste à jour et se fonde sur une base suffisamment solide qui se prête à une comparaison des données et à l'analyse des tendances observées au cours de la période considérée. Les États ont été invités à fournir des informations sur leurs achats liés à la production nationale et sur leurs dotations militaires.

Depuis la création du Registre, au moins 166 gouvernements ont présenté des rapports sur les transferts internationaux d'armes. En 2000 et 2001, le nombre de rapports soumis a nettement progressé par rapport aux années précédentes. Le niveau le plus élevé de participation a été atteint en 2001, année au cours de laquelle 126 États ont soumis des rapports. Cette année-là, 31 gouvernements ont présenté un rapport sur leurs dotations militaires et 29 sur leurs achats liés à la production nationale.

Entre 1999 et 2001, la participation globale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes s'est élevée à 79 % du nombre total des pays de la région.

Les pays ont été encouragés à désigner un coordonnateur national pour assurer la communication entre les capitales et le secrétariat et faciliter ainsi la transmission des informations à consigner dans le Registre. Ce coordonnateur national pourrait aussi s'occuper des questions touchant aux écarts éventuels entre les données présentées respectivement par les pays exportateurs et par les pays importateurs. À ce jour, 82 gouvernements ont transmis au secrétariat des informations sur leurs coordonnateurs nationaux.

Les travaux réalisés lors de ces réunions ont été jugés fructueux, grâce aux accords qui ont rendu possible l'adoption par consensus d'un rapport transparent contenant des recommandations importantes, qu'il s'agisse du développement du Registre, des modifications à apporter aux catégories III et VII, des mesures visant à assurer la transparence en recueillant des informations plus complètes sur la production nationale ou des dispositions prévoyant la communication par les États d'informations sur les armes légères et de petit calibre.

Sans la coopération et la souplesse manifestées par les délégations qui ont participé à ce processus, il aurait été impossible de parvenir à de tels résultats.

L'importance du Registre a été à nouveau réaffirmée. En tant que mesure de confiance, il a permis à de nombreux gouvernements de développer et de simplifier leurs systèmes nationaux de surveillance et de contrôle des transferts d'armements. En même temps, il a été une nouvelle fois reconnu que le Registre contribuait à réduire les tensions, à promouvoir la paix et la sécurité internationales et régionales et à limiter la production et les transferts d'armements, en tenant dûment compte des besoins légitimes des pays en matière de sécurité.

(M. Valle Fonrouge, Argentine)

Pour terminer ce bref aperçu, permettez-moi de faire part de notre gratitude à la délégation néerlandaise pour l'appui qu'elle a apporté au Registre en présentant la résolution sur les transferts d'armements que l'Assemblée générale a adoptée à sa dernière session.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, M. Peter Goosen.

M. GOOSEN (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, tout d'abord, permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Dans l'esprit de coopération et d'amitié qui règne entre le Japon et l'Afrique du Sud, notre délégation entend pleinement collaborer avec vous et apporter son appui aux efforts que vous entreprendrez pour conduire efficacement nos travaux dans cette phase ultime et importante de la session de 2003 de la Conférence du désarmement.

Permettez-moi également de dire combien nous avons apprécié les efforts méritoires faits par l'Ambassadeur Carlo Trezza durant la présidence italienne, efforts qui ont contribué à réduire les divergences concernant le programme de travail.

Dans un communiqué publié le 19 août 2003 par le Ministère des affaires étrangères, le Gouvernement sud-africain a exprimé comme suit sa réaction devant le tragique événement survenu à Bagdad:

> «Le Gouvernement sud-africain a fait part de sa profonde indignation à la suite de l'attentat perpétré contre le bâtiment de l'ONU à Bagdad, le mardi 19 août 2003, attentat qui aurait fait de nombreux morts et des dizaines de blessés.
>
> Nous sommes profondément choqués par cet acte terroriste insensé dirigé contre l'Organisation, dont le but premier est de promouvoir la paix et la sécurité de façon non partisane.
>
> L'inviolabilité de l'ONU, de son personnel et de ses locaux est respectée même dans les situations de conflit les plus périlleuses. S'en prendre à l'ONU, c'est combattre les efforts collectifs faits par la communauté internationale pour promouvoir la paix et améliorer les conditions de vie des plus mal lotis. Il est profondément inquiétant que des personnes aient perdu la vie, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, et que de nombreux représentants de l'ONU figurent au nombre des blessés.
>
> Le Gouvernement a fait part de sa vive préoccupation devant l'instabilité qui persiste en Iraq. Nous avons fondé nos espoirs d'un avenir meilleur pour l'Iraq et son peuple sur les efforts de l'Organisation qui vient justement d'être prise pour cible.
>
> Tout en adressant nos condoléances à l'ONU et aux familles des victimes, et en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, le Gouvernement demande de toute urgence à toutes les forces présentes en Iraq de coopérer aux efforts de l'ONU, qui représente toute la communauté des nations.

(M. Goosen, Afrique du Sud)

Il est totalement absurde d'attaquer ceux qui ont pour mandat de travailler avec le peuple iraquien dans toute sa diversité pour engager un processus politique légitime dont l'aboutissement sera la mise en place en Iraq d'un gouvernement librement élu et représentatif, et qui sont appelés à être les garants de ce processus.

Le Gouvernement réaffirme enfin son appui à l'ONU et à son personnel dans les fonctions essentielles qu'ils exercent en Iraq. Il invite l'ONU à ne pas se laisser décourager par ce revers, mais à persévérer dans son action avec une volonté renouvelée.».

Madame la Présidente, vous assumez la présidence de la Conférence du désarmement à un moment crucial, alors que nous sommes sur le point de combler les divergences qui, depuis si longtemps, nous empêchent d'adopter un programme de travail.

Les efforts successifs menés dans un passé récent pour jeter une passerelle qui permettrait de surmonter ce clivage ont abouti à la proposition des cinq ambassadeurs, contenue dans le document CD/1693, puis modifiée en leur nom par l'Ambassadeur Jean Lint, de la Belgique, le 26 juin dernier.

La Chine et la Fédération de Russie, parmi d'autres, ont récemment fait montre de souplesse en faisant savoir que, même si les modifications proposées ne correspondaient pas encore à leurs positions respectives, elles pouvaient néanmoins s'associer au consensus sur l'initiative des cinq ambassadeurs concernant le programme de travail telle qu'elle avait été modifiée le 26 juin 2003.

Le 14 août 2003, dans les observations finales qu'il a formulées en sa qualité de Président de la Conférence, l'Ambassadeur Carlo Trezza a estimé qu'en dépit des difficultés rencontrées pour adopter un programme de travail, il était important que les délégations puissent faire connaître leurs positions.

En réponse à cet appel et compte tenu des faits nouveaux survenus à la Conférence du désarmement, nous tenons à ce qu'il soit pris acte de la position sud-africaine en la matière et à profiter de cette occasion pour saluer la Chine et la Fédération de Russie pour leur souplesse et leur démarche constructive.

L'Afrique du Sud reste convaincue que les efforts de la communauté internationale visant à traiter les questions de non-prolifération, de désarmement et de limitation des armements sont encore précaires. Le manque de volonté politique et les intérêts partisans continuent de l'empêcher de s'y atteler quant au fond.

Nous pensons que la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance multilatérale de négociation dont la communauté internationale dispose en matière de désarmement et à laquelle incombe un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires qui se posent dans ce domaine, a une responsabilité particulière à assumer pour faire sortir la communauté internationale de cette impasse, qui empêche tout travail de fond sur la non-prolifération, le désarmement et la limitation des armements.

(M. Goosen, Afrique du Sud)

Depuis de nombreuses années, la Conférence du désarmement se montre incapable d'adopter un programme de travail, principalement en raison des divergences concernant les mandats de négociation. Les efforts successifs ont permis de réduire ces divergences, et la dernière proposition des cinq ambassadeurs, telle que modifiée, bénéficie manifestement d'un vaste soutien.

Bon nombre de délégations, dont la mienne, souhaiteraient que la proposition soit améliorée dans certains domaines et renforcée dans d'autres. Par exemple, l'Afrique du Sud a encore du mal à souscrire au mandat du comité spécial sur les garanties de sécurité dites négatives dont la création est proposée.

Ceci dit, même si, à l'évidence, la proposition de programme de travail des cinq ambassadeurs ne satisfait pas pleinement toutes les délégations, elle représente un délicat compromis qui doit être soutenu. L'Afrique du Sud estime donc que cette dernière est pour la Conférence du désarmement la proposition de programme de travail la plus réaliste, et elle s'associera à un consensus en vue de son adoption.

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud appuie également sans réserve les positions exprimées par le Brésil au nom du Groupe des 21 lors des consultations présidentielles du 20 août 2003.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration.

La liste des orateurs d'aujourd'hui est à présent épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je reconnais l'Ambassadeur des Pays-Bas et je lui donne la parole.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, premièrement, permettez-moi de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider la Conférence. Sachez que nous avons entièrement confiance dans votre capacité de promouvoir nos travaux et, je l'espère, de nous rapprocher de l'issue que nous attendons tous. Je m'engage à appuyer pleinement les efforts que vous ne manquerez pas d'entreprendre. Permettez-moi également de m'associer aux condoléances exprimées par les orateurs précédents et de faire part de ma profonde compassion à l'égard des victimes du sauvage attentat visant le bâtiment de l'ONU à Bagdad.

Deuxièmement, je me félicite tout particulièrement de la déclaration que vient de faire mon collègue argentin. Comme le savent toutes les personnes ici présentes, le Registre est une chose à laquelle les Pays-Bas ont toujours largement contribué, et je tiens à dire à l'Argentine à quel point j'apprécie sa façon efficace de présider le Groupe d'experts. Nous nous félicitons en particulier de l'élargissement de la portée du Registre. Cela montre que le Registre est un outil dynamique et adaptable, capable d'évoluer en fonction des circonstances, ce qui est particulièrement important.

Troisièmement, et c'est là la principale raison de mon intervention, je souhaite réitérer une annonce déjà envoyée à tous les membres de la Conférence et à tous les observateurs, concernant une autre réunion qui doit se tenir dans le cadre de notre opération ouverte à tous de

(M. Sander, Pays-Bas)

sensibilisation et d'information sur un traité d'arrêt de la production de matière fissile. Le thème que nous espérons traiter est celui de l'utilisation non militaire des matières fissiles, notamment la propulsion navale. La réunion aura lieu le vendredi 26 septembre 2003, de 15 heures à 18 heures, dans la salle XI du Palais. Nous aurons deux éminents orateurs. Le premier est M. Marvin Miller, chargé de recherche au Centre for International Studies, Department of Nuclear Engineering, Massachusetts Institute of Technology, et le second, que vous connaissez mieux encore je crois, sera M. Tariq Rauf.

Je compte bien vous accueillir tous à cette réunion, qui est une sorte de séminaire et qui, je l'espère, s'avérera fructueuse.

Enfin, puisque j'ai la parole, je tiens à ce qu'il soit pris acte du fait que les Pays-Bas sont en mesure d'appuyer et d'accepter la proposition des cinq ambassadeurs telle qu'elle a été modifiée le 26 juin 2003 par mon cher collègue, l'Ambassadeur Lint.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables que lui-même, ainsi que ceux qui l'ont précédé, m'ont adressées.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

En ce qui concerne la procédure, et plus particulièrement le calendrier des réunions de la semaine prochaine, je vous rappelle que, conformément au paragraphe 4 de la décision relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, contenue dans le document CD/1036, la Conférence tiendra deux séances plénières la semaine prochaine.

Toutefois, à ce stade, aucun orateur n'est inscrit pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objection, je propose donc à la Conférence de ne tenir qu'une séance plénière la semaine prochaine, à savoir le jeudi 28 août 2003.

Il est ainsi décidé.

Comme vous le savez, il reste moins de quatre semaines avant la fin de la session de 2003, et une partie de ce temps sera consacrée à l'examen du rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale.

L'article 44 du règlement intérieur de la Conférence stipule que le projet de rapport annuel doit être mis à la disposition de tous les États membres de la Conférence au moins deux semaines avant la date prévue pour son adoption. Avec le concours du secrétariat, je prépare actuellement le projet de rapport qui, conformément à l'article 45 du règlement intérieur, sera factuel. Le projet de rapport, dans toutes les langues officielles, sera déposé la semaine prochaine, mardi 26 août 2003, dans les casiers des délégations. J'ai donc l'intention de procéder à l'examen en première lecture au cours d'une réunion officieuse qui aura lieu après la séance plénière du 28 août 2003.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

(La Présidente)

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 28 août 2003, à 10 heures et, comme je viens de l'annoncer, elle sera suivie d'une séance plénière officieuse consacrée à l'examen en première lecture du projet de rapport de la Conférence.

La séance est levée à 10 h 55.